

La problématique

Objektyp: **Chapter**

Zeitschrift: **Schriftenreihe = Collection / Forum Helveticum**

Band (Jahr): **1 (1988)**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

I. La problématique

Je suis très reconnaissant au Forum Helveticum de m'autoriser à évoquer, à l'occasion de mon départ du comité directeur, un thème qui me tient particulièrement à coeur. Je ne considère en aucun cas comme allant de soi en effet qu'un ancien homme public puisse s'exprimer sur un problème d'avenir. En règle générale, on n'attend de lui que des évocations rétrospectives teintées de nostalgie.

N'étant pas prophète, je ne puis prédire l'avenir de l'Etat social suisse. En revanche, je puis affirmer que c'est le peuple suisse qui, par ses suffrages, décidera en dernier ressort de cet avenir. De nombreux facteurs influent sur le devenir de l'Etat social; il s'agit de considérations matérielles, essentiellement démographiques, financières, économiques, écologiques, etc., mais aussi de points de vue idéologiques et moraux. Les autorités ont à tenir compte de ces divers éléments avant de faire des choix définitifs.

Pourquoi l'avenir de l'Etat social est-il devenu un sujet d'actualité dans le débat politique? D'autres questions fondamentales liées à notre Etat font également l'objet de discussions, tels le développement futur des institutions démocratiques, des institutions de droit public, du fédéralisme, etc. L'Etat social soulève toutefois certaines oppositions, ainsi que des craintes réelles. Elles proviennent principalement du fait que son rapide essor au cours de ces dernières décennies a fini par engendrer une certaine lassitude. On admet clairement à présent que divers éléments imposent des limites à cette expansion. Ce qui ne signifie pas pour autant que l'on remette en question l'institution en tant que telle, jugée au contraire positive dans son principe. D'autre part, dans l'euphorie compréhensible qui accompagnait la pleine croissance de l'édifice, d'aucuns ont surestimé ses possibilités d'extension et imposé à l'Etat social des exigences qu'il n'était absolument pas en mesure de remplir. Les prétentions à son égard se sont enflées presque sans limites. Or, l'Etat social est une construction humaine dont on ne saurait attendre qu'elle apporte le paradis sur la terre. A cela s'ajoute que la jeune génération qui a grandi dans le système actuel considère l'Etat social comme une chose qui va de soi. Il lui manque la possibilité de comparer avec certaines réalités pénibles du passé que les gens de ma génération ne peuvent oublier. Ainsi donc, diverses raisons suscitent une attitude critique à l'égard de l'Etat social et nous contraignent à un réexamen.

L'Etat social, né dans l'esprit de philosophes, hommes publiques et économistes du 19e siècle, s'est concrétisé en Suisse au cours du 20e siècle. Du fait de la transformation permanente des données économiques et sociales, l'Etat social du 21e siècle sera différent de celui que nous connaissons. Nous sommes certains que les choses vont se modifier, mais il serait présomptueux de dire à qui elles ressembleront au siècle prochain. Tous les calculs prospectifs fondés sur une extrapolation des chiffres de ces dernières décennies ne seront certainement pas confirmés par les faits. Les coûts de la santé ne croîtront pas jusqu'à absorber la totalité

du produit national, pas plus que le poids de l'assurance vieillesse n'écrasera les générations actives. De telles visions d'horreur sont à rejeter. Nous devons nous astreindre à apprécier le plus objectivement possible les tendances et les faits qui seront déterminants pour l'évolution future de notre Etat social.

Voilà circonscrits l'ensemble des problèmes qui vont être examinés ci-après plus en détail. Je m'efforce de fonder ma prise de position personnelle sur des arguments concrets, espérant ainsi jeter les bases d'une discussion fructueuse.

II. La notion d'Etat social

La notion d'Etat social, ou d'«Etat de droit social» est relativement récente. Elle a peu à peu pris corps, à travers la législation et les amendements constitutionnels, sans avoir en tant que telle déterminé l'évolution de ceux-ci à l'origine. Le terme caractéristique d'Etat social s'est appliqué après-coup seulement à l'ensemble des mesures de politique sociale qui ont été prises petit à petit au gré des nécessités. S'il n'existe pas de définition concise de l'Etat social, ses objectifs, en revanche, sont clairs: garantir la justice et la sécurité sociales en ayant à l'esprit la dignité de la condition humaine; autrement dit, assurer à l'ensemble de la population au moins le minimum vital et si possible un niveau de vie décent. La charte sociale allemande définit ainsi ces objectifs: garantie de conditions d'existence conforme à la dignité humaine, égalité des chances pour le développement de la personnalité – celle des jeunes en particulier –, protection et encouragement de la famille, possibilité de gagner sa vie grâce à une activité librement choisie et enfin suppression ou compensation des rigueurs particulières de l'existence par une aide aux efforts individuels. Il s'agit donc surtout d'offrir des chances équitables à chacun pour son départ dans la vie. Tous les jeunes doivent pouvoir choisir librement, indépendamment des revenus de leur famille, la profession qui correspond à leurs capacités et à leurs dispositions de caractère; pour cela, ils doivent recevoir une formation solide. Seules les économies performantes telles qu'elles existent dans les pays industrialisés sont capables de financer la sécurité sociale, autrement dit d'assurer un niveau de vie approprié. Cette condition première de l'Etat social fait malheureusement défaut dans les pays du Tiers Monde.

L'Etat social est le fait d'une communauté humaine; il encourage l'épanouissement de l'individu considéré comme membre de la collectivité. Il repose sur la responsabilité universelle et mutuelle de l'ensemble de la population, que résume la notion de «solidarité». Tous les facteurs qui entrent dans la définition de l'Etat social sont largement ouverts car ils dépendent de l'évolution de l'opinion publique. L'Etat social a donc un caractère dynamique, de sorte que son contenu ne peut être arrêté de manière définitive. En jetant nos regards vers l'avenir, nous devons tenir compte de cette réalité.